



Les Echos de TRILBARDOU

LE MOT DU MAIRE

Septembre 2010

Chers Tribouloises et Triboulois,

Les Echos de Trilbardou reviennent après une absence de plusieurs mois due aux nombreux problèmes de personnels rencontrés depuis le mois d'août 2009, aggravés en décembre 2009 par un arrêt en longue maladie d'une secrétaire de Mairie.

En même temps nous avons à construire et instruire de lourds dossiers concernant tant les réalisations 2009 que les prévisions 2010

La situation, bien que non encore entièrement rétablie, s'est malgré tout améliorée grâce aux concours d'une secrétaire d'une commune de la CAPM et du soutien du Centre de Gestion pouvant nous consacrer quelques heures hebdomadaires.

Nous avons lancé le recrutement d'une secrétaire de Mairie confirmée.

En 2009

Nous avons poursuivi les travaux, dont certains dans le cadre du contrat rural, en réalisant :

- La façade de l'église (extension du contrat rural grâce à la compréhension du Conseil Général),
- Les différents éléments de l'aire de jeux rue des Prés (contrat rural),
- Les deux parkings « quai de Marne » et « rue du Château » (contrat rural),
- L'installation de « l'école numérique- classe mobile » au sein de l'école Denisot
- Le renforcement de l'éclairage public sur les parkings rue de la Libération et quai de Marne et rue du Château
- La réfection des rues du Château et de l'Eglise.

Pour 2010

Impôts locaux :

Lors de sa séance du 14 avril 2010, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux communaux sur la base de ceux atteints en 2005, malgré le contexte économique et les incertitudes qui pèsent aujourd'hui sur les futures rentrées fiscales liées aux dotations de l'Etat.

Investissements communaux :

Pour autant, nous avons maintenu un programme ambitieux pour l'année 2010.

- Remplacement d'un ordinateur devenu obsolète en Mairie
- Création de sanitaires intégrés au bâtiment principal de l'école Denisot
- Lancement d'une étude portant sur la circulation, la sécurisation et l'accessibilité des rues de la libération et des Prés, via un Plan Triennal de Voirie (pour lequel des contacts ont déjà été pris avec le Conseil Général).
- Réalisation de la dernière tranche du Contrat Rural portant sur la rénovation de la Salle du Conseil /salle des Mariages,
- Réfection de l'escalier menant à la salle du conseil (non prévu au contrat rural)
- Travaux de réhabilitation du secrétariat de la Mairie. (huisseries et sols- hors contrat rural)

- Création d'un point de repli pour les employés communaux s'occupant de la voirie au sein du bâtiment situé rue des Prés, avec vestiaires, douches, coin cantine et atelier (obligation légale)
- Réfection de la portion de rue allant de la rue du Nouveau Pont au Quai de Marne,
- Achat d'une parcelle de 2000 m² rue des Prés destinée à la création de jardins familiaux
- Provisions budgétaires établies pour faire usage du droit de préemption dans le cas de ventes de terrains non constructibles pouvant se traduire par des occupations illicites
- Renouvellement de la Délégation de Service Public sur l'assainissement (démarré en 2009 mais demandant plus de 8 mois de procédures légales)
- Lancement de la programmation du Plan Local d'Urbanisme destiné à remplacer le Plan d'Occupation des Sols de Trilbardou.

En ce qui concerne les projets concernant les rues Libération/Prés ainsi que le Plan Local d'Urbanisme nous organiserons des réunions d'informations publiques, permettant de vous informer des études réalisées et des scénarii possibles, notre souhait étant de susciter une implication importante de votre part.

Tous ces projets et travaux ont et seront menés à bien grâce aux très importants efforts déployés dans un contexte très difficile par Madame Rollin, notre secrétaire de Mairie qui mérite mes plus sincères remerciements.

DERNIERE MINUTE

La diffusion de ce bulletin a été retardée en raison de négociations importantes avec l'Education Nationale.

Pour mémoire, j'ai été élu mi-mars 2008 et j'ai appris fin mars 2008 par les syndicats de l'Education Nationale qu'une fermeture de classe était envisagée à l'école Denisot pour la rentrée 2008/2009 (décision datant de décembre 2007)

Malgré de nombreuses interventions auprès de l'Inspection d'Académie de Melun il n'avait pas été possible d'éviter cette fermeture.

En avril 2010 et en fonction des prévisions pour la rentrée scolaire 2010/2011 j'avais informé l'Inspection d'Académie sur la probabilité d'avoir 31/32 enfants en maternelle.

Le 02 septembre 31 enfants étaient bien présents et le 03 septembre l'Inspection d'Académie me faisait part de son refus d'ouverture de classe.

Après plusieurs interventions sans succès auprès des services de l'Education Nationale de Melun, une manifestation des parents d'élèves a eu lieu dans la cour de l'école le samedi 11 septembre.

Les publications d'articles dans le journal « le Parisien » du lundi 13 septembre et dans « la Marne » du 16 septembre ont renforcés notre action et nous avons enfin obtenu l'ouverture effective de cette classe le jeudi 16 septembre.

Cette ouverture est très importante pour la qualité de l'enseignement dispensé dans notre école et bien évidemment pour l'avenir des enfants.

Je profite de ce bulletin pour adresser un grand merci à toutes celles et ceux qui nous ont aidé, soit en participant à la manifestation, soit en apposant leurs signatures sur la pétition présentée par les parents d'élèves.

Jacques DREVETON

2010 en bref :

LES VOEUX DU MAIRE

Le 22 janvier 2010 Tribouloises et Triboulois ont été invités aux vœux du Maire, cette cérémonie étant avant tout l'occasion d'une rencontre cordiale entre les élus et les habitants de Trilbardou.

De nombreux habitants ont répondu à l'invitation lancée et nous avons pu, rendre compte des travaux

réalisés en 2009 et des perspectives de l'année 2010. De nombreuses informations ont été données à l'assistance qui a pu ainsi mieux se rendre compte des enjeux et difficultés que peut rencontrer une Mairie dans sa gestion quotidienne, à moyen et long terme.

NOUVEAUX HABITANTS

Bienvenue aux nouveaux habitants de Trilbardou.
N'oubliez pas de vous faire inscrire, tant en mairie que sur les listes électorales.
Inscrivez également vos enfants, même s'ils ne fréquentent pas l'école de Trilbardou afin qu'ils ne soient pas oubliés lors de la distribution des jouets de Noël.

ŒUFS DE PAQUES.

Le dimanche 04 avril un ramassage des œufs de Pâques a eu lieu dans l'enceinte du château.



Les enfants étaient au rendez-vous....le soleil le fut un peu moins
De très nombreux œufs ont trouvé preneurs.
Un grand merci à la Municipalité de la Courneuve qui nous a permis de réaliser cette chasse aux œufs dans le parc du château.

FEUX DE LA SAINT JEAN

Cette fête correspondait à l'origine à la célébration païenne du solstice d'été.
Aujourd'hui la finalité consiste à donner aux gens du village la possibilité de se rencontrer autour d'une table que chacun garni à sa façon, puis, dès la nuit

tombée, d'allumer le bucher pour la plus grande joie des adultes et des enfants.

Une seule entorse à une vieille coutume : interdiction formelle de sauter par-dessus le feu.

Cette année encore, malgré un temps incertain, de nombreuses familles se sont retrouvées en bord de marne dans une ambiance très chaleureuse.



ETAT CIVIL

Ils sont nés :

- Noham BOAISSI le 12 janvier 2009
- Célya GOUALA-PENTURE le 22 avril 2009
- Théo GRANDJEAN le 25 avril 2009
- Thomas LABADIE le 26 mai 2009
- Nicolas AKROUR le 15 juin 2009
- Mathilde DE LA FAYOLLE DE LA TOURNE le 02 juillet 2009
- Flavie ROBLIN le 18 août 2009
- Louane SABIANI le 25 août 2009
- Nolan BEAUSSIER le 01 septembre 2009
- Elina BASENOO le 13 octobre 2009
- Tawan FRELAT le 19 novembre 2009
- Maeva DERMONT le 31 décembre 2009
- Zineb BOUCHICHIT le 31 décembre 2009
- Romane MEINZEL le 31 décembre 2009

Ils se sont mariés :

- Simon VIVIEN et Mélodie ZELL le 13 juin 2009
- Christophe BERIZZI et Karine DEVILLE le 6 août 2009

David COUTURIER et Laure THOMASSIN le 12 septembre 2009

Ils nous ont quittés :

- Emile COUSANTIEN le 22 novembre 2009
- Michel LELIEVRE le 22 décembre 2009

BASE DE LOISIR DE JABLINES

Nous vous rappelons que la base est accessible « gratuitement » aux habitants de Trilbardou moyennant une cotisation annuelle de 7 euros.

Pour obtenir un laissez-passer, contacter le secrétariat de la mairie en vous munissant d'une photo d'identité récente.

MANIFESTATIONS A VENIR

- 13 novembre 2010 Loto – Club de l'Amitié
- 18 décembre 2010 Noël des enfants – Comité des Fêtes et Mairie

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Adresse : impasse de la Mairie
Téléphone : 01 60 01 90 60
Fax : **09 70 62 38 66 (nouveau numéro)**
Email : mairie.trilbardou@wanadoo.fr

A compter du 18 mai 2009 et dans le but de diversifier les plages de réception, la mairie sera ouverte au public les :

- lundi après-midi de 14h00 à 18h30
- mercredi matin de 09h00 à 12h00
- vendredi après-midi de 14h00 à 18h30

Les permanences assurées par le maire et les adjoints (premier et troisième samedi de chaque mois) se révèlent inutiles en raison de l'absence totale de fréquentation.

Nous souhaitons toutefois offrir la possibilité à ceux qui ne peuvent se déranger en semaine de continuer à bénéficier de cette possibilité. Aussi, les habitants de la commune souhaitant obtenir un rendez vous, pour des motifs autres que la délivrance de sacs à déchets, pourront contacter le secrétariat de la Mairie afin de prendre date.

La fréquence de ces permanences restera la même : premier et troisième samedi de chaque mois.

INFORMATIONS EN MAIRIE

Différentes plaquettes d'information sont à votre disposition en mairie, que ce soit dans le domaine juridique (permanences juridiques, rénovation de l'habitat), loisirs (programme de la médiathèque, passage du bibliobus), activités sportives (école des sports de Montry pour les enfants, carte d'entrée à Jablines), ainsi que toutes sortes de documents.

CULTIVONS NOTRE JARDIN

Nous avons fait l'acquisition en 2009 d'un terrain inconstructible situé près du pont de la Marne, destiné à être transformé en jardins familiaux.

En raison de la faible surface de ce terrain il n'était possible de mettre à disposition que 6 ou 7 parcelles. Les demandes reçues en Mairie ont été importantes et ne pouvaient être honorées par ce seul terrain.

Nous avons négocié avec le propriétaire de la jachère située en bord de marne et devrions pouvoir rapidement disposer de 2000 m² supplémentaires.

Les démarches sont en cours et dès que la Commune sera propriétaire de cette parcelle, les personnes ayant souhaité disposer d'un jardin familial seront prévenues

Dans un second temps, un règlement sera élaboré et les conditions d'usage définies.

LOCATION SALLE

En accord avec les Municipalités de Charmentray et Vignely nous venons de procéder à une augmentation des tarifs de locations pour les résidents « internes » aux trois communes.

Les augmentations sont minimales (50 €), les prix devenant les suivants :

petite salle	vendredi/dimanche	500€
	vendredi/lundi	600€
grande salle	vendredi/dimanche	650€
	vendredi/lundi	800€

ECOLE DENISOT

- Horaires : 08H30 – 11h30 13h30 – 16h30
- Garderie 07h00 – 08h20
16h30 – 19h00
- Cantine tarif 3,70 € pour le premier enfant,
3,10 € à partir du deuxième enfant

- Garderie	07h00 – 08h20	1,80 € jour
	16h30 – 19h00	2,20 € jour
- Etude	16h30 – 18h00	10 € par mois
- Garderie	18h00 – 19h00	1,10 € jour

Les propriétaires d'animaux tatoués et enregistrés seront prévenus de la capture de leur animal.
Les animaux non tatoués, dont les propriétaires ne pourront être joints, seront remis à la SPA

SOYONS CIVIQUES

De nouvelles remarques sont arrivées en Mairie depuis le retour du printemps sur les nuisances sonores et la recrudescence de chats sans maîtres, sources de déjections et vecteurs de transmission de parasites voire de maladies.

Rappelons simplement quelques dispositions de l'arrêté préfectoral n° 00 DDAS 18 SE du 13 novembre 2000 relatif aux bruits de voisinages :

Article 5 : Les travaux bruyants effectués sur la voie publique ou dans des propriétés privées, à l'aide d'outils, d'appareils ou d'engins de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doivent être interrompus entre 20h00 et 07h00 et toute la journée les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente nécessaire pour le maintien de la sécurité des personnes et des biens. Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées par les services préfectoraux s'il s'avère que les travaux considérés sont effectués en dehors des heures et des jours autorisés.

Article 6 : les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectuées que :

- de 07h00 à 20h00 les jours ouvrés
- de 09h00 à 12h00 et 15h00 à 19h30 les samedis
- de 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

En ce qui concerne les animaux errants :

Un appel sera effectué auprès d'une entreprise spécialisée dans le ramassage d'animaux divaguant.

SITE INTERNET

Nous avons rencontrés de nombreux soucis avec le fournisseur d'accès internet. L'adresse a du être modifiée.

Rappel du site internet de la Mairie.

mairie-trilbardou.org au lieu mairie-trilbardou.com

L'accès à ce nouveau site devrait être rétabli prochainement

Il contient entre autre :

- des informations sur le village
- les comptes rendus des conseils municipaux depuis 2007
- les échos de Trilbardou depuis 2008
- des informations sur la C.A.P.M (Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux)

JOUETS DE NOEL

Quelques parents ont omis de nous retourner les fiches de leurs enfants concernant leur sélection des jouets de Noël.

Merci de bien vouloir nous les retourner au plus vite afin de pouvoir satisfaire leurs choix

GESTION DES DECHETS

Les services de ramassage des ordures de la C.A.P.M nous signalent régulièrement des anomalies qui peuvent, dans certains cas, se solder par un non-enlèvement.

Il parait utile de faire un point complet en diffusant à nouveau la fiche technique n° 2

N'oubliez pas **qu'une déchetterie est à votre disposition à Crégy lès Meaux**, gratuitement et sur présentation d'un justificatif de domicile.

Horaires d'été (01 Mars – 31 Octobre)

lundi	10h00-12h00	14h00-18h00
mardi:		14h00-18h00
mercredi	10h00-12h00	14h00-18h00
jeudi		14h00-18h00
vendredi	10h00-12h00	14h00-18h00
samedi	09h00-12h00	14h00-18h00
Dimanche :	09h00-12h00	

- déchets verts (tontes, tailles)
- cartons
- batteries automobiles
- ferrailles
- radiographies

limitation à 4m3 par jour d'ouverture

Téléphone : 01 60 24 75 70

Ou www.smitom-nord77.fr

Peuvent être déposés:

- gravats (terre, ciment, brique...)
- divers (matelas, textile)
- huile moteur

Toutefois, en ce qui concerne les produits :

- *phytosanitaires (engrais, désherbants...)*
- *nocif, irritants (ammoniaque, résines...)*
- *de bricolage (peintures, vernis...)*
- *dommageables (lampes fluorescentes...)*
- *inflammables (white spirit, acétone...)*

Vous devez vous rendre à la déchetterie De Meaux

(Horaires et adresses au 01 60 24 75 70)

DECHETTERIE DE CRÉGY-LES-MEAUX
Le Trou de Chaillouet

Horaires du 1^{er} novembre au 28 février d'hiver

HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI	10 h - 12 h et 14 h - 17 h
MARDI	14 h - 17 h
MERCREDI	10 h - 12 h et 14 h - 17 h
JEUDI	14 h - 17 h
VENDREDI	10 h - 12 h et 14 h - 17 h
SAMEDI	9 h - 12 h et 14 h - 17 h
DIMANCHE	9 h - 12 h

Limité à 4m³ par jour d'ouverture

Pour tout renseignement : 01 60 24 75 70
ou sur www.smitom-nord77.fr

En déchetterie, je peux déposer...


Gravats,
terre, ciment,
brique...


Divers,
matelas, textile...


Huile moteur


Déchets verts,
tontes, tailles...


Carton


Batteries automobiles


Ferrailles...


Radiographies


Produits phytosanitaires
engrais, désherbants...

En déchetterie DMS, je peux aussi déposer...


Produits nocifs, irritants
ammoniaque, résines...


Produits de bricolage
peinture, vernis...


Produits dommageables
lampes fluorescentes, etc


Produits inflammables
white-spirit, acétone...

Accès

Accès réservé aux véhicules de tourisme et aux particuliers munis :

- d'une carte d'identité et d'une carte d'accès
- OU
- d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité

La déchetterie est fermée ?

Nous vous proposons de vous rendre dans les déchetteries de Nanteuil-lès-Meaux ou de Meaux (DMS*).

Horaires et adresses disponibles au :


01 60 24 75 70

ou sur www.smitom-nord77.fr

*Les déchetteries DMS sont équipées d'un local supplémentaire pour accueillir les déchets ménagers spéciaux.

DECHETTERIE DE CRÉGY-LES-MEAUX
Le Trou de Chaillouet

GRATUIT pour les particuliers



Commune de Meaux

DECHETTERIE DE CRÉGY-LES-MEAUX
Le Trou de Chaillouet

Horaires du 1^{er} mars au 31 octobre d'été

HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI	10 h - 12 h et 14 h - 18 h
MARDI	14 h - 18 h
MERCREDI	10 h - 12 h et 14 h - 18 h
JEUDI	14 h - 18 h
VENDREDI	10 h - 12 h et 14 h - 18 h
SAMEDI	9 h - 12 h et 14 h - 18 h
DIMANCHE	9 h - 12 h

Limité à 4m³ par jour d'ouverture

Pour tout renseignement : 01 60 24 75 70
ou sur www.smitom-nord77.fr